

CENTRE DE PERFECTIONNEMENT GDB

U12-U13G et U12 à U15F



Saison 2021-2022



~~ CPD n° 11 ~~

Date : Jeudi 19 Mai 2022

RDV : 18h00 (encadrement)
18h15 (joueurs)

Lieu : NEVERS (Stade des Senets)

Responsable : Sébastien LEMERCIER

Encadrement : Pierre BARBIER, Quentin DEVOUCOUX et Laurent THOMAS

Début : 18h30 - **Fin** : 20h00

Convocations : 19 gardiens de but

	CLUB / ENTENTE	NOM	PRÉNOM	DATE DE NAISSANCE
1	AFGP 58	GROSSE	GREGOIRE	05/02/2009
2	AFGP 58	HETET	LIAM	04/11/2010
3	ASA VAUZELLES	ANDRE	THEO	07/02/2010
4	ASA VAUZELLES	DELSOL	THEO	28/01/2009
5	ASA VAUZELLES	TRUCHOT	MATHIS	14/07/2009
6	ASA VAUZELLES	CHAPEAU	OLIVIA	28/01/2007
7	FC CHATEAU CHINON ARLEUF	ROUSSEL	LOUKA	14/05/2009
8	FC NEVERS	BIZEUL	MILO	02/08/2009
9	FC NEVERS	NICOLAS	JOCELYN	31/03/2009
10	FC NEVERS BANLAY	CHAOUCH	YOUNESSE	14/06/2009
11	FC NEVERS BANLAY	GONZALEZ SAEZ MICHOT	TIAGO	15/06/2009
12	RCNCS	SCHMID	NATHAN	27/04/2010
13	SNID	STRAINOVIC	HUGO	12/02/2009
14	UF LA MACHINE	MARCEAU	MAXIME	04/12/2010
15	AS CHARRIN	TAILLEUR	MATTEO	12/09/2009
16	CS CORBIGNY	MORARU	JEAN MICHEL	08/06/2010
17	US LA CHARITE	DUFOUR	ANTOINE	03/09/2009
18	US LA CHARITE	ROSE PETIT	PIERRE LOUIS	08/10/2010
19	US LA CHARITE	VILLATTE	CLEMENT	31/01/2010

Extrait règlement LBFCF : ARTICLE 27 – SELECTIONS

C. Tout joueur de quelle catégorie qu'il soit, retenu pour un stage, un match de préparation, de sélection ou une rencontre inter Ligues ou inter Districts, est à la disposition de la Ligue ou du District intéressé.

F. Tout Club ayant conseillé à un de ses joueurs de s'abstenir de participer à un stage, à un match de préparation, de sélection, ainsi que le ou les dirigeant(s) responsable(s) sont passibles des sanctions prévues à l'article 209 des RG.

H. S'il ne répond pas à la convocation ou si les raisons invoquées, même pour un retard, ne sont pas acceptées, il est automatiquement suspendu pour la première rencontre officielle qui suit la date de la convocation et ne peut participer à aucun autre match avant la fin de sa suspension.

Afin de faciliter au mieux le déroulement de cette action technique, nous demandons aux clubs listés ci-dessus de s'assurer du bon déplacement de leur joueurs.

En cas d'absence justifiée, n'oubliez pas de prévenir la commission préformation (section PPF).